

SARLAB FUNEREST
 70 RUE VILLEDIEU
 25700 VALENTIGNEY
 Tél : 03.81.34.59.59
 Fax : 03.81.34.77.17



Responsable légal :
 BERTIN Jean-Christophe
 SARL au capital de 500000,00 €
 RCS : 415 010 933 BELFORT
 SIRET : 415 010 933 00026
 APE : 9603Z
 FR 78 415010933
 N° Orfas 07033742
 N° d'habilitation : 19-25-117

DEVIS DE BASE 1 INHUMATION
 INHUMATION SANS CEREMONIE
 HORS FRAIS DE PRESSE

Obsèques de : Monsieur ZZ
 Né le : 01/01/1930
 Décédé le : 01/01/2022 à TREVENANS
 Mise en bière le 04/01/2020 à TREVENANS
 Inhumation le 04/01/2022
 à COMMUNAL DE VALENTIGNEY
 Cimetière : COMMUNAL DE VALENTIGNEY

ANNEXE A L'ARRÊTE DU 23 AOÛT 2010.
 En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000007313

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 11/01/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
I- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	150,00	180,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funéraire ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe Housse mortuaire Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour Autres (*)								
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES Cercueil CERCUEIL PARISIEN INCL RUSTIQUE FORME PARISIEN - PIN 22MM 4 POIGNES-CUVETTE ETANCHE - CAPTON; Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton Autres (*)	412,50	495,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL Personnel Autres (*)	183,34	220,00						
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu Véhicule funéraire Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour Personnel Autres (*)								

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	179,17	215,00						
Personnel (dont 1 porteurs)	300,00	360,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Cretissement et comblement de fosse	491,67	590,00						
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. ZZ
en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes : 1716,67

TVA : 343,33

TOTAL toutes taxes comprises : 2060,00

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par ADMIN

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les règles et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
 - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obseques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse

les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée

En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Responsable légal : BERTIN Jean-Christophe